

# HOROYA

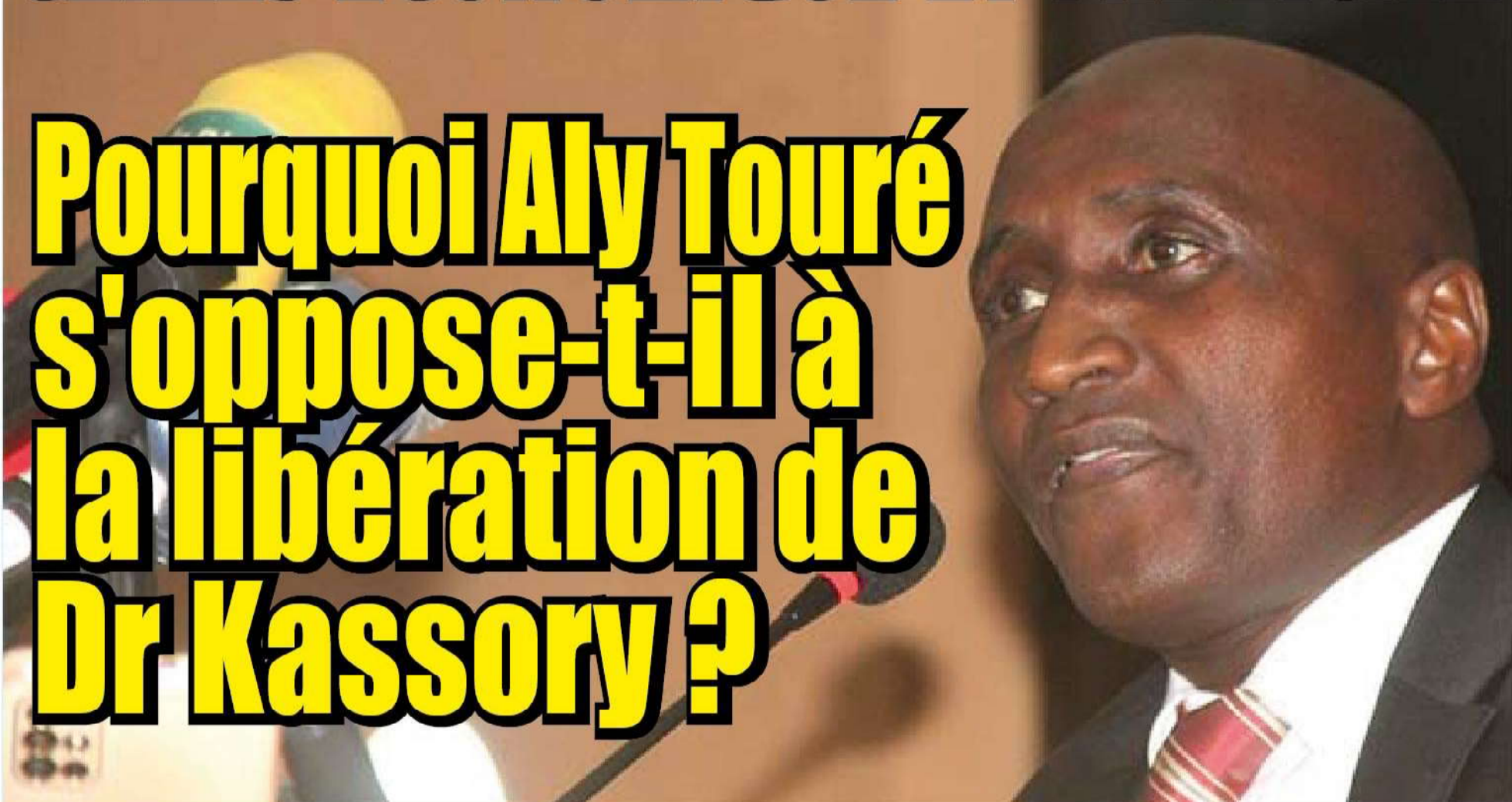
Quotidien national



N°8156 DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022 \* 61<sup>ème</sup> ANNÉE [www.journalhoroya.net](http://www.journalhoroya.net) \* [horoya1958@gmail.com](mailto:horoya1958@gmail.com) PRIX : 2 000 GNF

## CRIMES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

# Pourquoi Aly Touré s'oppose-t-il à la libération de Dr Kassory ?



A l'occasion d'une conférence de presse ce mercredi 9 novembre 2022, le procureur spécial près la Crief a répondu à ceux qui pensent qu'il a des dents contre l'ancien Premier ministre, Dr Ibrahima Kassory. Puisque qu'à chaque fois, les magistrats de la chambre d'instruction ordonnent la liberté de M. Ibrahima Kassory Fofana, le parquet spécial s'oppose.

## ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE (OACI)



# Vers un audit systémique de la sûreté

**HOROYA**  
Quotidien national



Journal Horoya



QHoroya

Site web : [www.journalhoroya.net](http://www.journalhoroya.net)

### POUR VOS ABONNEMENTS

Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet – Kaloum  
Tél : (+224) 664 633 212 / 623 490 130 - BP : 191 Conakry  
E-mail : [horoya1958@gmail.com](mailto:horoya1958@gmail.com)

CONTENU LOCAL

# Mode d'emploi, selon le colonel Doumbouya

L'exploitation minière ne semble pas suffisamment profiter aux communautés. C'est du moins, ce que laisse croire le colonel Mamadi Doumbouya. Et pour inverser la tendance, il entend exposer le mode d'emploi du contenu local.



Récemment, au cours d'un conseil de ministres, le président de la transition a mis le pied dans le plat, afin d'attirer l'attention des sociétés minières ainsi que la chaîne d'acteurs impliqués. A ce titre et

dans la continuité de renforcer le partenariat gagnant-gagnant avec les investisseurs et les amis de la Guinée, le Chef de l'Etat a informé qu'une loi sur le contenu local a récemment été

promulgué.

Or, une loi ne valant que par son application, le Président de la Transition a indiqué qu'il attache du prix à sa mise en œuvre à tous les niveaux pour la création de l'emploi et des nouvelles opportunités au bénéfice des Guinéennes et Guinéens dans

le strict respect des accords et conventions légalement souscrit par notre pays.

Selon le porte-parole du gouvernement, le Chef de l'Etat a aussi instruit que cette loi soit vulgarisée afin que son contenu soit bien compris non seulement par nos compatriotes mais aussi par les investisseurs étrangers.

Thierno Peredjo

REMODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL EN GUINÉE

# Le Président de la Transition rapporte son décret

Dans un décret rendu public, ce mardi 8 novembre 2022, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya a rapporté le décret du 02 novembre 2022 portant fixation des horaires de travail en République de Guinée.



Désormais, ces horaires de travail sont fixés comme suit : -Du lundi au jeudi, de 8h 00 à 17h 00 avec une pause d'une heure qui commence de 12h et prend fin à 13h 00.

-Le vendredi de 8h 00 à 17h 00 avec une pause de 2 heures qui commence à 13h 00 et prend fin à 15h 00.

Par ailleurs, ce décret précise que ces dispositions ne s'appliquent pas au personnel des pharmacies, dispensaires, services médicaux, établissements d'enseignement, banques ainsi qu'au personnel des magasins de vente.

Par contre, au personnel

des services tels que la police, les douanes, les conservateurs de la nature, les gardes pénitentiaires, les ports et aéroports, postes et télécommunications, l'information, les stations météorologiques etc. qui ont des régimes spéciaux resteront soumis à ces régimes.

Amadou Kendessa Diallo

**HOROYA**  
Quotidien national

BP: 191 Conakry, République de Guinée  
E-mail: horoya1958@gmail.com  
Siège: Boulbinet - C. de Kaloum

**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
Ibrahima Koné  
Tél: 664 63 32 12 / 624 94 45 99  
konesayon1@gmail.com

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**  
Mame Fatoumata Diallo  
Tél: 623 49 01 30  
randasylla17@gmail.com

**REDACTEUR EN CHEF**  
**REDACTEUR EN CHEF ADJOINT**  
Amadou Kendessa Diallo  
Tél: 622 48 10 45 kenssa2@gmail.com

**SECRETARE GENERAL**  
Lanciné Camara  
Tél: 622 34 17 77 lacicama@gmail.com

**RUBRIQUE CULTURE & SPORTS**  
Dinah Salifou Soumah  
Tél: 628 36 43 56

**RUBRIQUE ÉCONOMIE**  
Lansana Sarr  
Tél: 628 97 19 33 sarrlansana93@gmail.com

**RUBRIQUE INTERNATIONALE**  
Jean Marie Morgan  
Tel : 622 26 97 26 morgan1535@gmail.com

**RESPONSABLE SITE WEB**  
Youssef Hawa Kéïta Tél : 622 28 54 00

**CHEF SERVICE FABRICATION**  
Abdoulaye Alsény Bangoura  
Tél: 664 00 44 47 abalbangou@gmail.com

**CHEF SAF**  
Aïssata Bilivogui  
Tél: 622 55 61 42

**CHEF SERVICE COMMERCIAL**  
Amara Sylla Tél: 628 80 71 88

STATIONNEMENT DES GROS ENGINES

# La croix et la bannière !

Ici, on suffoque avec des bouchons interminables provoqués par des agents de la police routière. Là, on éternue dans un embouteillage étouffant. De l'autre côté, avec des poubelles remplies et débordantes, la chaussée est impraticable. Mais partout, les mêmes causes produisent les mêmes effets : le stationnement sauvage des gros porteurs rend la circulation, notamment à Conakry, très mal aisée.



C'est manifestement la croix et la bannière que de circuler à Conakry à toutes les heures de la journée, à cause notamment de l'étrécissement des artères littéralement envahies par des camions en panne, stationnés ou abandonnés

en pleine chaussée. La situation préoccupe l'Etat au plus haut niveau. En tout cas, le Président de la Transition a constaté que nombreux sont les propriétaires de gros engins, camions-citernes, qui choisissent les axes

routiers pour stationner leurs engins, transformant de fait la voie publique en garage.

Selon le porte-parole du gouvernement, Mamadi Doumbouya a déploré de telles pratiques qui amplifient

les embouteillages sur nos routes et provoquent en grande majorité les accidents de circulation dans notre pays.

Et pour inverser la tendance, le Président de la Transition a instruit le Ministre des Infrastructures et des Transports et le Ministre en charge de Sécurité et de la Protection

Civile de prendre des dispositions idoines pour sensibiliser les acteurs et veiller à ce que tous les gros engins soient stationnés dans les parcs automobiles consacrés à cet effet.

TP

## CRIMES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

# Pourquoi Aly Touré s'oppose-t-il à la libération de Dr Ibrahima Kassory Fofana ?

**A l'occasion d'une conférence de presse ce mercredi 9 novembre 2022, le procureur spécial près la Crief a répondu à ceux qui pensent qu'il a des dents contre l'ancien Premier ministre, Dr Ibrahima Kassory Fofana. Puisque qu'à chaque fois, les magistrats de la chambre d'instruction ordonnent la liberté de M. Ibrahima Kassory Fofana, le parquet spécial s'oppose.**

En réponse à ses détracteurs, Aly Touré a tenu à rappeler qu'il ne veut pas personnaliser le débat : "Je suis à la tête d'une entité qu'on appelle parquet spécial dont je suis le premier responsable. C'est un parquet qui est garni de cinq magistrats, un procureur spécial et quatre substitués.

Nous sommes assistés de deux greffiers. Donc, c'est une entité qui travaille. C'est notre droit de dire qu'on n'est pas d'accord sur toutes les décisions que les juges entreprennent.

Pour toutes les décisions, la loi nous confère cette possibilité. La loi confère la possibilité au procureur, même pas spécial qu'il soit procureur de la République ou procureur général, ils ont un droit de recours sur toutes les décisions des juges."

S'agissant spécifiquement du dossier de Ibrahima Kassory Fofana, il a dit : "Nous sommes

convaincus des poursuites que nous avons engagées. Nous sommes convaincus qu'il y a matière à faire des investigations supplémentaires. Nous sommes convaincus d'avoir des pistes à explorer et des pistes prometteuses.

Alors, nous estimons que lorsqu'un inculpé est en liberté, notamment Kassory, sa liberté peut être un obstacle à la manifestation de la vérité.

Nous pensons qu'il y a encore des pistes d'investigations que les juges n'ont pas exploré dont nous leur avons proposé. Nous pensons que sa mise en liberté à ce stade est prématurée. Si toutes ces investigations n'ont pas été satisfaites."

Plus loin, il a affirmé que : "M. Ibrahima Kassory Fofana, je ne l'ai pas connu en tant que personne physique, il n'y a eu aucun rapport personnel entre lui et moi. Je l'ai connu en tant que



premier ministre de ce pays, et c'est tout. Nous n'avons aucune relation personnelle, aucune relation individuelle, au point que j'ai des dents contre lui. Je n'ai rien contre sa personne. Au contraire, je poursuis les actes

qu'il a posés. Je poursuis ses faits, je ne poursuis pas la personne physique de Kassory, non ! Je suis contre les faits, les actes qu'il a posés et qui constituent pour moi des actes qui sont en violation ou qui ont

été posés en violation avec les prescriptions du code pénal. C'est ce que nous poursuivons en tant que procureur ou parquet spécial. Donc nous n'avons rien de personnel avec lui, mais nous suivons notre procédure."

**Balla Yombouno**

## AFFAIRE DU GROUPE DJOMA SA ET DJOMA LOGISTIQUES S.A

# La Crief soulève un coin du voile

**Selon le rapport de la Crief, Kabinet Sylla a bénéficié d'un décret en date du 04 février 2014 au poste d'intendant général à la présidence de la République pour un salaire de six millions six cent mille un francs guinéens.**



Et avant 2014, M. Kabinet Sylla n'avait qu'une seule société dénommée Business Marketing International. Cependant, à partir de 2014, pendant qu'il était aux affaires, en sa qualité d'agent public, trois autres entités Djoma

ont vu le jour notamment Djoma S.A, Djoma Logistiques S.A et Djoma Groupe S.A, et d'autant plus que c'était incompatible avec sa fonction d'intendant général.

Donc, en sa qualité d'agent

public, il n'a pas cette possibilité de créer au même moment (en juillet 2019) ces entités privées et c'est contraire aux dispositions des articles 650 et 651 du code pénal, a indiqué la Crief.

Sur les comptes en banque de toutes ces sociétés en francs guinéens, la Crief dit avoir retrouvé des comptes en dollars, en euros et plusieurs montants faramineux qui ont fait l'objet de saisie conservatoire.

Selon la Crief, la société Djoma Groupe a enregistré un total de versement de 962 millions 938 mille 500 francs guinéens.

Sur son compte personnel, une remise de chèque de 3 milliards trois cent quarante-six millions 749 mille 923 francs guinéens, rapporte la Crief.

Elle a évoqué également des dépôts de chèques à l'encaissement de 212 millions 500 mille francs guinéens, des

dépôts en espèce de 2 milliards 135 millions 588 mille francs guinéens, des divers virements de compte en compte de 8 milliards 717 millions 806 mille 741 francs guinéens.

Des transferts de fonds notamment à la BCRG, dix milliards 876 millions 251 mille 856 francs guinéens. Les transferts de fonds avec des donneurs d'ordre non identifiés 38 milliards 673 millions 275 mille 526 francs, des interfaces de transactions 16 milliards 040 millions 316 mille 017 francs guinéens.

A en croire à Joséphine Tenkiano, procureure à la Crief, sur un des comptes en dollars de Djoma Groupe, il a été retrouvé des versements de fonds en espèces de quatre millions de dollars, des transferts de fonds reçus, 16 millions 392 mille 236,99 dollars, etc.

Sur son compte en euros, des transferts de fonds effectués par deux personnes morales dont 5 mille 78,400 euros et 9 mille

euros. Des interfaces transactions 10 mille 188,87 euros.

Poursuivant, la Crief rapporte qu'à la société Djoma logistiques, il y a eu des transferts de fonds reçus 32 millions 921 mille et des versements en espèce 673 millions 373 mille sur un compte USD.

Quant au compte en dollars intitulé Djoma Logistiques, il a enregistré un retrait en date du 06 septembre 2021, d'un million de dollars en faveur de Mohamed Diané, ancien ministre de la Défense nationale, actuellement en détention, selon la crief. « Il est à noter que ces montants ont été retrouvés sur des comptes qui sont domiciliés dans certaines banques nationales dont on se réserve le droit de dévoiler. Les personnes morales et physiques qui ont effectué toutes ces transactions dont nous n'allons pas dévoiler ici ont aussi été identifiées », a dit Aly Touré.

**Amadou Mouctar Diallo**

## ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE (OACI)

**Vers un audit systémique de la sûreté**

**Comment assurer à l'échelle mondiale un niveau de sûreté acceptable ? Voilà l'une des grosses préoccupations de l'Organisation internationale de l'Aviation Civile (OACI) à laquelle appartient la République de Guinée. C'est ainsi qu'un audit systémique appelé USAP (Programme Universel d'audit de la sûreté) est programmé du 14 au 23 novembre 2022.**



Pour rappel, le premier cycle de cet audit s'est déroulé de 2002 à 2009 dans les États. La Guinée a obtenu 10% (sur site) en 2009. Un second cycle a été initié en 2008 et au vu des résultats, la 38<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'OACI de 2015 a introduit l'approche pour ne pas régresser par rapport au niveau de sûreté déjà atteint en général. L'audit systémique USAP deviendra USAP-CMA (programme Universel d'audit de sûreté - Approche de suivi continu). Il intègre les aspects sûreté à la Convention de Chicago, relative à la facilitation.

Il faut souligner que depuis 15 ans la République de Guinée n'avait pas enregistré un audit de la part de l'OACI au titre de la Sûreté. C'est pourquoi, l'objectif dudit audit vise à améliorer à l'échelle mondiale, la sûreté de l'aviation au moyen d'activités continues d'audit de surveillance de la performance des Etats contractants. En d'autres termes, il s'agit entre autres d'évaluer le niveau de mise en œuvre effective (EI) des Eléments Cruciaux (EC) d'un système de supervision de la consistance du système de sûreté de l'Etat contractant par l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile (AGAC) ; d'évaluer le

degré indicatif de conformité et des normes de sûreté à la Convention de Chicago sur l'aviation civile internationale.

Les audits USAP-CMA sont réguliers, obligatoires, systématiques et harmonisés. A ce titre, la suite de l'audit

en œuvre de systèmes durables de sûreté de l'aviation aux niveaux national et aéroportuaire et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du GASEP (Plan Global de l'OACI en Sûreté de l'Aviation

principaux indicateurs. Il s'agit de l'indicateur de durabilité, afin d'évaluer le niveau moyen de mise en œuvre effective des huit (08) éléments cruciaux d'un système de supervision de sûreté de l'aviation guinéenne. Mais aussi de l'indicateur de conformité, en d'évaluer le niveau moyen de conformité par rapport aux normes à la Convention de Chicago et le niveau moyen de conformité par rapport aux normes concernant la sûreté. Quoiqu'il en soit, « Chaque Etat Contractant désignera, au sein de son administration nationale, une autorité compétente chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de tenir à jour la réalisation du Programme National de la Sûreté de l'Aviation Civile et précisera l'identité à l'OACI l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile (AGAC) est l'autorité compétente qui représente l'Etat Guinéen auprès de

CMA qui a été accepté par l'Etat guinéen et met tout en œuvre pour atteindre un résultat démontrant que son système de sûreté est mis en œuvre efficacement. »

De toute évidence, en abritant l'audit USAP-CMA, l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile (AGAC) s'assure qu'elle est à jour vis-à-vis des exigences de l'OACI en matière de réglementation, de mise en œuvre des mesures de sûreté. Elle conforte ainsi les mesures de protection du système national d'aviation civile et aéroportuaire contre tout acte illicite et renforce durablement la confiance de la communauté internationale envers l'Etat Guinéen en matière d'aviation civile. Aussi, le renforcement de la soutenabilité et la viabilisation de l'exploitation de l'Aéroport International AST et aérodromes par une démultiplication du nombre



de l'USAP en République de Guinée devra permettre d'enregistrer les progrès réalisés par l'Etat à travers l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile dans la mise

Civile).

De plus, l'USAP-CMA permettra à l'Etat Guinéen de mesurer sa performance par rapport à deux (02)

l'OACI et qui répond au nom de l'Etat de toutes les activités impliquant l'OACI en République de Guinée. A ce titre, l'AGAC gère le déroulement de l'audit USAP-

de compagnies de transport aérien et l'accélération de l'accroissement du trafic sur l'ensemble du territoire national.

## AFFAIRE M'MAH SYLLA

# Dr Sebory Cissé, l'un des accusés, a fait des nouvelles révélations

**Le procès des personnes accusées dans le meurtre de M'mah Sylla se poursuit au tribunal de Mafanco. Dans cette saga judiciaire, les personnes poursuivies commencent à révéler les causes réelles de la mort de cette jeune femme suite à plusieurs interventions chirurgicales. Ce 8 novembre, le troisième prévenu, Dr Sebory Cissé, a donné sa version des faits.**

Dans son intervention, il a accusé Patrice Lamah d'être à la base du « carnage » médical sur la personne de feu M'mah Sylla.

Explication : « d'après ce que m'a dit M'mah Sylla (paix à son âme, ndr) lors de son observation, qu'au cours de ses consultations récurrentes, Patrice lui a proposé de sortir avec elle et un jour, il l'aurait violée et demandé pardon ensuite. Puis une deuxième fois alors qu'elle était venue prendre une injection pour des céphalées, Patrice l'aurait endormie et violée. Ce qui aurait entraîné la grossesse. D'après feu M'mah Sylla, elle serait venue mettre Patrice au courant de la grossesse et qu'il l'aurait conseillée de garder l'enfant mais qu'elle a préféré l'avortement. Finalement, ils se sont entendus d'avorter la grossesse. C'est ainsi que Patrice l'a amenée dans une clinique à Cosa où ils ont procédé à un curetage.



Malheureusement, cela n'a pas abouti. Donc, il lui a donné 100 mille pour se rendre chez son ami à Entag pour se faire

avorter. Et là-bas aussi, Celestin Millimono l'a violée avant de procéder à un curetage ce jour et un autre le lendemain. Après

plusieurs curetages, les deux médecins auraient effectué une échographie qui a révélé que la grossesse n'était pas interrompue mais que les curages avaient entraîné des perforations au niveau de l'utérus et d'autres lésions au niveau des intestins », a-t-il relaté.

Pour ce qui est de sa partition dans cette affaire, Dr Sebory Cissé a précisé que : « ce jour-là, ils sont venus sous une pluie à 2 heures du matin. A sa réception, c'était une patiente dans un état de choc. Elle portait une plaie ouverte à travers laquelle les intestins perforés étaient dehors et couvert par un pagne. Sa cavité abdominale était remplie de selles liquidiennes qui coulaient par la voie vaginale. Ils avaient pris des compresses pour remplir la cavité abdominale de la patiente. La victime avait une plaie de près de 25cm, tout pourri. Je n'ai pas fait 0,2 centime d'incision sur la patiente. Tout ce que j'ai fait, c'est de réparer ce qui était perforé ».

Selon lui, les médecins Patrice et Celestin n'ont rien voulu dire sur ce qui lui est réellement arrivé. « Ils ont juste dit qu'ils l'avaient opérée pour un kyste et j'ai rétorqué que cela ne pouvait entraîner ces dégâts ».

Poursuivant, il a affirmé qu'après avoir tout découvert, Patrice et Celestin lui auraient demandé pardon mais qu'il aurait tout raconté à la grand-mère de la victime.

Par ailleurs, Dr Sebory Cissé a précisé qu'avant de toucher la patiente, Dr Patrice et Celestin Lamah auraient reconnu à travers un engagement écrit, avoir pratiqué l'avortement avec des matériaux métalliques. Et que le processus aurait entraîné une perforation de l'utérus et les autres lésions au niveau des intestins. Quant à Daniel, il aurait lui aussi reconnu son intervention chirurgicale qui aurait mal tourné à travers un engagement qu'il a lui aussi signé.

Après son intervention, poursuit Dr Cissé, tout allait bien chez la patiente, avant qu'elle n'aille contre les indications. « Je leur ai dit de ne pas donner à manger ni à boire à la patiente jusqu'au rétablissement du transit. Mais malgré mon insistance, les principes n'ont pas été respectés et c'est qui a entraîné tout ce qui a suivi », a-t-il déploré.

Le juge Souleymane 1 Traoré a renvoyé pour le 22 novembre ce procès pour la suite des débats.

Amadou Kendessa Diallo

## HUMANITAIRE

# Des touristes européens volent au secours d'une albinos reniée par son père

**Comme le dit souvent, le destin est inévitable. Une albinos, âgée seulement de 7 mois et reniée par son père, selon sa maman, vient de bénéficier des dons de la part des touristes européens du Rallye Budapest-Bamako. L'acte s'est passé, le 6 novembre dernier, sur le site touristique du voile de la mariée à Kindia.**



Pour la petite histoire, la fillette F. Camara a été reniée par son père depuis que sa maman était enceinte d'elle de 3 mois, a-t-on appris.

Durant neuf mois de grossesse, F. Soumah a été

soutenue par sa pauvre mère, vendeuse de colas au marché de Taouyah.

Avec ce montant collecté par ces touristes, Fatoumata Soumah compte développer son commerce : " avec cet argent,

je ferai le commerce pour subvenir aux besoins de ma fille. Son papa n'a jamais eu de considération pour moi. Depuis ma grossesse de 3 mois, il m'a quitté pour une destination inconnue. Et quand on a été voir sa famille, ils nous ont chassé et nous ont dit que leur fils n'était pas responsable de la grossesse."

Après la collecte des uns et des autres, la fillette F. Camara a eu un montant total de 225 euros, 20 dollars et 218 mille francs guinéens. Sans oublier, les habits, les jouets et d'autres objets offerts à elle.

A compter de l'année prochaine, l'équipe de Rallye Budapest-Bamako a décidé de parrainer cette fillette à compter de l'année prochaine.

Balla Yombouo

## GESTION DES EXPATRIÉS DANS LES ENTREPRISES

**Le DGA de l'AGUIPE hausse le ton...**

La mission de contrôle et de régularisation des expatriés travaillant dans le secteur privé a repris cette semaine. Pour cette autre étape, la mission conduite par le Directeur Général Adjoint de l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi (AGUIPE) s'est déployée dans la préfecture de Forécariah.



Conformément à la vision politique du Président de la Transition guinéenne, le Colonel Mamadi Doumbouya, le Ministre du Travail et de la Fonction Publique a instruit l'AGUIPE à diligenter une mission sur le terrain pour s'assurer du respect des dispositions du Code du Travail, notamment

sur l'utilisation de la main d'œuvre étrangère.

Partis de Conakry ce lundi matin, le DGA de l'AGUIPE et son équipe composée entre autres de représentants de l'inspection générale du travail et de la Direction générale du Trésor, ont visité plusieurs entreprises utilisatrices de

mains d'œuvres étrangères.

Sur le terrain, le constat est parfois amer et révoltant. Au siège local de la société Ashapura par exemple, le Directeur des opérations a tenté de donner des informations erronées aux membres de la délégation. Face à cette situation, le Directeur Général Adjoint de

l'AGUIPE a mis en demeure la société de produire sans délai la liste de leur personnel expatrié tout en joignant la copie de leur Permis de Travail.

« Ce qui se passe sur le terrain est parfois très révoltant. Vous avez suivi l'attitude du Directeur des opérations de la société Ashapura par exemple qui a tenté de nous donner de fausses informations. Et généralement c'est comme ça qu'ils font. Mais nous allons saisir le Ministère des Mines et de la Géologie, mais aussi le Département de la Sécurité, qui sont tous membres de la commission interministérielle sur les Permis de Travail, afin que des mesures urgentes soient prises pour corriger cet état de fait », a promis Mamadou Hassimiou Souaré.

Après la zone de Moussayah, la mission s'est transportée à Maferinyah où l'équipe des services du Ministère du Travail et de la Fonction publique a visité d'autres entreprises.

Au port de Moribaya après

la visite de plusieurs autres sites, le DGA de l'AGUIPE a eu un échange avec l'équipe de gestion des ressources humaines de WCIG, une filiale du Groupe Winning qui s'occupe de la construction d'un port minier dans la zone. Devant le représentant de l'inspection générale du travail, le Directeur Général Adjoint de l'AGUIPE est revenu sur plusieurs manquements de l'entreprise chinoise dans la gestion de leur personnel étranger. Du processus de recrutement au cas des Permis de Travail, Mamadou Hassimiou Souaré n'est pas passé par le dos de la cuillère pour dénoncer ces manquements tout en les invitant à les corriger dans un meilleur délai.

Au niveau de la Direction Générale de l'AGUIPE, la détermination est sans faille pour limiter au maximum la déperdition dans la gestion des Permis de Travail.

A rappeler que la mission va se poursuivre à Forécariah ce mercredi 2 novembre et les jours suivants.

## HÔPITAL RÉGIONAL DE KANKAN

**Le Directeur général appelle ses pairs au professionnalisme et au respect de l'éthique**

Le week-end dernier, le Directeur général de l'hôpital régional de Kankan a animé une conférence de presse pour parler des réformes en cours dans cet établissement sanitaire. Dans son intervention, il a parlé de la situation initiale de l'hôpital, des réalisations déjà faites, des missions, des projections, et des différents mouvements après la fermeture des magasins de vente de médicaments et des cliniques non agréés par l'Etat.

Dr Fremba Camara a appelé ses collègues au

respect du règlement intérieur de l'hôpital, à l'esprit d'équipe et au professionnalisme.

Aujourd'hui, il y a eu assez d'avancées notamment l'électrification de l'hôpital à partir de l'énergie solaire améliorée, l'installation d'une radio numérisée de dernière génération, la première du genre à l'intérieur du pays, l'ameublement du bloc opératoire, l'achat de tenue pour les chirurgiens et chefs de services, l'alimentation de l'hôpital en produits, la restauration de la confiance entre les populations et les structures de la santé,



l'élargissement des recherches autour des malades, le droit aux soins et au reçu de paiement, le respect de la sécurité des

malades et l'amélioration de la prise en charge à partir des kits.

Poursuivant son intervention, Dr Camara a

promis aux populations de la région des soins nécessaires et de qualité d'assurer la formation de la relève, d'impliquer des spécialistes, d'œuvrer positivement pour mériter la vocation régionale de l'hôpital en tant que recours, d'avoir un programme d'assainissement et d'hygiène avec l'interdiction de jet de sachets d'eau, de boîtes vides et autres.

**Waou Condé,**  
correspondant régional  
de Horoya à Kankan

## Section 0. Avis d'Appel d'offres (AAO)

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Ministère des Postes ; des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN)

Agence Nationale de Digitalisation de l'Etat (ANDE)

AAO: N° 01/MPTEN/CAB/PRMP/2022

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal SOUVERAIN N°144 du 03 Novembre 2022.

2. Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numériques (MPTEN) sollicite obtenir dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds auprès de l'Etat Guinéen afin de financer ses activités et à l'intention d'utiliser une partie de ce fonds pour financer le marché de **fourniture, d'installation et la Mise en services d'équipements actifs dans le cadre du Projet de Réhabilitation du Réseau Métropolitain de Conakry (RMC), et d'interconnexion des départements ministériels, des services publics, parapublics et les Institutions de l'Etat.** Les produits seront fournis à l'Agence Nationale de Digitalisation de l'Etat (ANDE), dans un délai de **sept (07) mois.**

3. Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numériques (MPTEN) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **fourniture, installation et la Mise en services d'équipements actifs dans le cadre du Projet de Réhabilitation du Réseau Métropolitain de Conakry (RMC), et d'interconnexion des départements ministériels, les services publics, parapublics et Institutions de l'Etat,** dans un délai de **sept (07) mois.**

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à l'article 23 et suivant le Code des Marchés Publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévu à l'article 64 des Codes de Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Mme **Saran SANGARE, Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 5ème Etage, E-mail prmp@mpten.gov.gn, Tel : (+224) 622-38-47-58 ;** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du **Lundi au Vendredi, de 8h 30mn à 16h 30mn.**

6. Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis.

7. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : voir le dossier d'appel d'offres pour plus d'informations.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Mme Saran SANGARE, Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (PRMP) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 5ème Etage, E-mail prmp@mpten.gov.gn, Tel : (+224) 622-38-47-58,** à compter du **07 Novembre 2022,** contre un paiement non remboursable de **Dix (10) millions Francs Guinéens.** La méthode de paiement sera comme suit :

- ✓ 20 % à l'Autorité contractante ;
- ✓ 30 % au compte de l'ARMP sous le N° 2011000307 ; et
- ✓ 50 % au compte du Trésor Public sous le N° 4111071.

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : **Bureau de la PRMP du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 5ème Etage, E-mail prmp@mpten.gov.gn, Tel : (+224) 622-38-47-58,** au plus tard le **05 Décembre 2022 à 11h 00 mn.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence des observateurs cités ci-dessus dans la **Salle de Réunion du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN), au 4ème étage de l'Immeuble ARPT, à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Tel : (+224) 622-38-47-58.**

10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égal de **Trois cent quinze (315) millions Francs Guinéens** dont la validité est de **Cent cinquante (150) jours.**

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **Cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

12. La législation régissant l'appel d'offres.

P/Le Ministre / PO

Le Secrétaire Général



Bamba OLIANO



MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS  
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER DE GUINÉE - SNCFG

République de Guinée  
TRAVAIL JUSTICE SOLIDARITÉ

## Avis d'Appel d'Offres Restreint N° 01/MIT/SNCFG/2022

La Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée (SNCFG) a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif au **Recrutement d'un Cabinet pour la Sécurisation et la Digitalisation des Infrastructures (bureaux, gares et wagons) du train Conakry Express.**

La Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée invite les Cabinets présélectionnés à présenter leurs propositions sous pli fermé, pour la réalisation des **travaux de la sécurisation et la digitalisation des infrastructures (bureaux, gares et wagons du train Conakry Express).**

La présente Demande de propositions (DP) a été adressée aux Cabinets présélectionnés dont les noms figurent ci-après :

N°	Nom du bureau	Adresse
1	BAHIM TECHNOLOGY	<b>Quartier :</b> Koloma Soloprimo <b>Tél. :</b> 620 28 34 19 <b>E-mail :</b> bahimtechnology@gmail.com
2	IP CONFIG	<b>Quartier :</b> Yimbaya Marché <b>Tél. :</b> 628 52 09 43 <b>E-mail :</b> mfofana00@gmail.com
3	TEMERITATI CONSULTING	<b>Tél. :</b> +33 6 58 28 53 55 <b>E-mail :</b> steve.simen@temeritati.eu
4	TULIP INDUSTRIES LTD	<b>Quartier :</b> Sonfonia Carrefour T7 <b>Tél. :</b> 622 35 41 53 / <b>E-mail :</b> mountagak@tulipindustry.com
5	GUINEA NETWORK SOLUTIONS	<b>Tél. :</b> 625 72 55 46 / 624 00 61 57 <b>E-mail :</b> contact@guineanetworksolutions.com

### Section 7 - Modèle de Marché

Les date et heure limites de dépôt des propositions est le **07 décembre 2022 à 10 heures.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des bureaux concernés sans être ouvertes.

L'ouverture des plis est prévue le **07 décembre 2022 à 10 heures 30 minutes** dans la salle de réunion de la Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée – SNCFG quartier Almamy – Commune de Kaloum en présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, un observateur de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics conformément au paragraphe 1 de l'article 73 du Code des Marchés Publics et représentants des consultants qui décident d'assister à la séance d'ouverture.

Les détails de la Demande de Proposition et des Termes de Références peuvent être obtenus à l'adresse suivante : **Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée – SNCFG Quartier Almamy – Kaloum – Avenue de la Gare – BP 589 – Conakry – Tél. : +224 623 42 42 01 – E-mail : [contact@sncfg.com.gn](mailto:contact@sncfg.com.gn)**

Le Directeur Général



Brahima N'Daïry DIALLO

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT  
DAON° 002/ASCAD/2022

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l' Avis Général de passation des Marchés paru dans : Journal des Appels et d'offres n° 714 du 06/Avril/2022. du Souverain N° 044 du 11 avril 2022 et du Horoya N° 8097 du 11 avril 2022

2. **L'Agence du Service Civique d'Action pour le Développement** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, Exercice 2022 l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de fourniture de tenues des volontaires/ stagiaires du Centre SCAO de Faranah. Les produits seront fournis au **Camp Alpha Yaya DIALLO (ex CNDD)** dans un délai de **trente (30) jours**

3. L'Agence du Service Civique d'Action pour le Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des tenues pour les **volontaires stagiaires du Centre Service Civique d'Action pour le Développement (SCAD) de Conakry** en un lot unique.

Aucune offre par variante ne sera prise en considération.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Chef de la Division Logistique de l'ASCAD 011 Camp Alpha Yoyo Diallo (l'ex CNDD), Yimbaya, Commune de Matoto**, Tel : 625314565/628561711, BP : 2898 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse susmentionnée du **Lundi 011 Jeudi de 9h à 16h 30mn**, et le **Vendredi de 09h à 13h 00 mn**.

Les exigences en matière de qualification sont : **voir le dossier d'appel d'offres**

6. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Chef de la Division Logistique de l'ASCAD au Camp Alpha Yaya Diallo (l'ex CNDD), Yimbaya, Commune de Matoto** à compter du **25/10/2022** contre un paiement non remboursable de **Cinq cent mille Francs Guinéens (500.000 GNF)**.

La méthode de paiement sera comme suit :

✓ 50% au compte du receveur central trésor sur le N° (2011000136) RIB 0011902011000136-10 SWIFT: REPCGNGN

✓ 30% au compte de l'ARMP sur le compte N° BCRG (2011000407)

✓ 20 % au compte de l'Autorité contractante sur le N°..... tenu à la BCRG.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais par voie électronique.

8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre(04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : **Direction Générale de l'Agence du Service Civique d'Action pour le Développement (ASCAD), Ex. CNDD Camp Alpha Yaya Diallo, Yimbaya, Commune de Matoto Conakry, BP : 2898, Conakry, République de Guinée, Tél : (00224) 625 314565/ 628561711, au plus tard le 25/11/2022 à 10h 30mn.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à la **Direction Générale de l'Agence du Service Civique d'Action pour le Développement (ASCAD, (Ex. CNDD) Camp Alpha Yaya Diallo, Yimbaya, Commune de Matoto Conakry, BP: 1898, Conakry, République de Guinée, Tél (00224) 62531 4565/ 628561711, le 09/11/2022 à 11h 30mn.**

Les offres doivent comprendre une **garantie bancaire de soumission d'un montant de 1,5% du montant du marché.**

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/ 154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **Cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

DIRECTEUR GÉNÉRAL



COLONEL MOHAMED AMINE CAMARA



## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

### Section O. Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAO)

A : .....

Avis d'Appel d'Offre National Ouvert pour les Travaux de Construction du Centre SCAO de la Région Administrative de Faranah

AAOON No : 001/PRG

Mesdames, Messieurs,

1. L'Agence du Service Civique d' Action pour le Développement (ASCAD) a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son Budget exercice 2022 des fonds afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du **Marché de Construction du Centre SCAD de Faranah**.

2. Dans le cadre de l'exécution du projet (défini dans les IC 1.1), sous le financement du Budget National de Développement (BND), j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à un Appel d'Offres Ouvert pour les travaux de Construction

#### Du centre SCAD de FARANAH

3. Le délai d'exécution est de quatre (4) mois.

4. La passation du Marché sera conduite par voie d'Appel d'Offres Ouvert tel que défini à l'article 23 du **Code des marchés publics**.

5. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres complet contre un paiement d'une somme non remboursable de Trois millions Francs Guinéens (3 000 000 GNF) à l'adresse mentionnée ci-après : Bureau du Chef de Division Logistique de l'ASCAD à la Direction Générale sise au Camp Alpha Yaya DIALLO (CNDD),

Étage/ numéro de bureau : 2ème Etage, Ville : *Conakry*

Code postal •

Pays : *République de Guinée*

Date : ...../...../2022 ; *Conakry, République de Guinée*.

La méthode de paiement sera :

✓ 50% au compte N°4111071 du receveur spécial du Trésor BCRG;

✓ 30% au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;

✓ 20% au compte N° de l'Autorité contractante.

Le Dossier d'Appel d'Offres sera immédiatement remis ou adressé à leur propre frais.

Les offres devront être soumises à l'adresse du Chef de Division Logistique de l'ASCAD à la Direction Générale sise au Camp Alpha Yaya DIALLO (CNDD)

Étage/ numéro de bureau: 2ème Etage

Ville: *Conakry*

Code postal : 2698

Pays : *République de Guinée*

au plus tard le 28/11/2022 à 10h 30mn en un (1) original et trois (03) copies. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

6. Les exigences en matière de qualifications sont : *Voir le document d'Appel d'Offres Ouvert pour les Informations détaillées*.

7. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant égal *au moins à 196 du montant de l'offre*.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/ SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/ SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

8. les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de *Cent vingt (120) jours* à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 19.1 des IC et au DPAO.

9. L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante:

Direction Générale de l'ASCAD sise au Camp Alpha Yaya DIALLO (CNDD), salle de Réunion de la Direction

Étage/ numéro de bureau : 1<sup>er</sup> Etage

Ville : *Conakry*

Code postal : 1698

Pays : *République de Guinée*

Date : *30.11.022*

Heure : *11h 30mn*

DIRECTEUR GÉNÉRAL



COLONEL MOHAMED AMINE CAMARA

REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail - Justice - Solidarité



MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
DU TERRITOIRE ET DE LA  
DECENTRALISATION

N° 000790 /MATD/CAB/2022

Conakry, le 08 NOV. 2022

STRATEGIE NATIONALE DE REFORME ET DE MODERNISATION DE L'ETAT CIVIL

Avis de recrutement d'un consultant Juriste publiciste

Date début	Jeudi, 14 Novembre 2022
Date de fin	Lundi, 30 Novembre 2022
Service	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation/Office National de l'Etat Civil et de l'Identification - ONECI
Description de la mission	Consultant National, Juriste publiciste
Nom du projet	Stratégie Nationale de réforme et de modernisation de l'état civil
Financement	UNICEF/Code et titre du programme :703 Environnement Legal
Durée	Cinquante-cinq (55) jours
Adresse	5 <sup>ème</sup> Avenue KA 005, Almamy Commune de Kaloum, B.P. : 3495 Conakry- Tél. : (00224) E-mail : reforme.etatcivil@outlook.com
Contexte et justification	<p>Le système d'enregistrement des faits d'état civil est un héritage colonial. Né avec la colonisation, il est une institution légale qui a été pour la première fois réglementée par le colon. Aujourd'hui, l'enregistrement des faits d'état civil repose sur plusieurs textes qui régissent l'organisation et le fonctionnement du système d'état civil en République de Guinée. Il s'agit notamment du Code Civil, du Code des collectivités et de la loi portant Code de l'enfant qui lui confèrent le statut d'institution légale. La pluralité de texte peut poser des problèmes de cohérence, lorsqu'on sait que tous les acteurs ne disposent pas toujours de tous ces outils et qu'ils ne l'ont pas toujours attentivement lu pour en harmoniser la compréhension.</p> <p>Toutes ces dispositions juridiques rendent obligatoire la déclaration des différentes données relatives aux naissances, aux mariages et aux décès, et déterminent les délais et les conditions d'enregistrement desdits événements à l'état civil, ainsi que les personnes habilitées à le faire et les conditions d'archivage des données y afférentes. De même, elles précisent les procédures à suivre pour les déclarations tardives.</p> <p>L'examen de toutes ces dispositions juridiques fait ressortir un certain nombre d'informations et d'observations qui peuvent constituer des faiblesses de l'environnement juridique en vigueur en matière d'enregistrement des faits d'état civil entre autres : les coûts des actes, les délais d'établissement des actes, la définition des normes d'un service d'état civil, la non prise en compte de la digitalisation des actes...</p> <p>Dans le souci de trouver des solutions appropriées à la thématique de l'état civil, le Comité National de Rassemblement et de Développement (CNRD) dans sa politique de réforme institutionnelle a assigné au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation comme un des objectifs prioritaires, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme et de la modernisation de l'état civil. Ainsi, le secteur de l'état civil a connu de nombreuses mutations notamment l'érection de la Direction Nationale</p>

avoir accès aux services aux droits et services.

Dans le souci de trouver des solutions appropriées à la thématique de l'état civil et de l'identité, le Comité National de Rassemblement et de Développement (CNRD) dans sa politique de réforme institutionnelle a assigné au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation comme un des objectifs prioritaires, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme et de la modernisation de l'état civil. Ainsi, le secteur de l'état civil a connu de nombreuses mutations notamment l'érection de la Direction Nationale de l'Etat Civil (DNEC) en Office Nationale de l'Etat Civil et de l'Identification des Personnes Physiques (ONECI), la mise en place d'une commission juridique pour la rédaction des avant-projets des textes législatifs et réglementaires de l'Etat Civil et de l'Identification des Personnes Physiques, le Décret portant organisation et fonctionnement l'Etat Civil et de l'Identification des Personnes Physiques et la création du comité de pilotage de la modernisation de l'Etat Civil et de l'Identification des Personnes Physiques (COPMEC).

L'amélioration du dispositif de mobilisation sociale autour de l'état civil constitue un défi important pour rehausser la performance du secteur, en partie à partir des goulots d'étranglement liés à la demande de services.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation avec l'appui technique et financier de l'UNICEF entend recruter un consultant devant élaborer une stratégie nationale de communication et de mobilisation sociale pour promouvoir l'enregistrement des faits d'état civil d'une part et conférer une identité juridique et numérique d'autre part.

Objectif Général	Doter la République de Guinée d'une stratégie Nationale de communication et de mobilisation sociale assortie d'un plan de communication avec l'approche changement social de comportement (CSC).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener des enquêtes auprès des parties prenantes sur le comportement sociétal sur la gestion des faits d'état civil et</li> </ul>

d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, ont été largement dominés par des actions ponctuelles et encadrées institutionnellement, sous forme de projets isolés avec un appui essentiellement fourni par les partenaires techniques et financiers comme l'Union Européenne, le Plan international, l'Unicef, la Banque Mondiale etc.. On peut à ce titre signaler les actions de mobilisation sociale, les campagnes d'enregistrement des naissances et la dotation de centres d'état civil en registres.

Le système de gestion de l'identité constitue la base de l'établissement de l'identité d'une personne ainsi qu'une vérification et une authentification pour l'accès et à une grande variété de bénéfices et de services. Les individus qui n'ont pas d'identités légales ou de preuve d'identité risquent de ne pas

	<p>de l'identification des personnes physiques;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recueillir l'avis des responsables et agents d'état civil et de l'identification sur les procédures d'enregistrement des faits d'état civil ;</li> <li>Procéder à la lecture, à l'analyse et à l'examen des textes de Loi et règlements nationaux et internationaux ;</li> <li>Rédiger une stratégie nationale de communication et de mobilisation sociale sur la gestion des faits d'état civil et de l'identification des personnes physiques;</li> <li>Animer l'atelier de partage et de validation du projet de stratégie nationale de communication et de mobilisation sociale ;</li> <li>Intégrer les amendements apportés par le MATD et les départements sectoriels concernés ;</li> <li>Appuyer la validation du projet de Code de l'état civil et ses textes d'application.</li> </ul>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le comportement sociétal des acteurs est connu;</li> <li>L'avis des responsables et agents d'état civil et de l'identification sur les procédures d'enregistrement des faits d'état civil est recueilli ;</li> <li>Les Textes de Loi et règlements nationaux et internationaux sont lus, analysés et examinés ;</li> <li>Le projet de stratégie nationale de communication et de mobilisation sociale sur la gestion des faits d'état civil et de</li> </ul>

	<p>l'identification des personnes physiques est rédigé;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet est partagé et les amendements sont intégrés ;</li> <li>La stratégie nationale de communication et de mobilisation sociale sur la gestion des faits d'état civil et de l'identification des personnes physiques est validée.</li> </ul>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des différentes rencontres et enquêtes ;</li> <li>Rapports des différentes étapes de la rédaction du projet;</li> <li>L'exposé de motif et la note technique de présentation ;</li> <li>La stratégie nationale de communication et de mobilisation sociale sur la gestion des faits d'état civil et de l'identification des personnes physiques.</li> </ul> <p>Les livrables, rédigés en langue française et soumis à la coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme et de modernisation de l'état civil.</p>
Approche méthodologique	Le consultant proposera une approche méthodologique.
Calendrier/Planning	Le travail se déroule en quarante-cinq (45) jours et un calendrier est joint conformément au nombre de jour.
Qualifications et expériences requises	<p><b>1- Qualifications académiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diplôme Supérieur : Bac + 5 en communication ou en discipline similaire.</li> </ul> <p><b>2- Années d'expériences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un minimum de 5 ans d'expériences dans le domaine de la communication est requis ;</li> <li>Avoir au moins 3 missions similaires prouvées par des références ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise du français parlé et écrit ; aptitude à rédiger de manière claire et concise et à communiquer oralement de manière efficace ;</li> <li>Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, et autres logiciels pertinents).</li> </ul> <p><b>3- Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne connaissance de la sociologie et de la géographie du pays;</li> <li>Bonne connaissance du programme africain des faits d'état civil et de statistiques vitales, ainsi que du Programme des Nations Unies sur l'identité juridique ;</li> <li>Bonne connaissance du cadre juridique et politique relatif aux droits familiaux en République de Guinée ainsi que les défis ;</li> <li>Aptitude à travailler sous pression et dans un environnement difficile.</li> </ul>
Description des tâches principales du consultant :	<p>Sous la Supervision de la coordination du Secrétaire Général, le/la consultant (e) réalisera les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer une méthodologie complète de travail, inclusive et participative, intégrant le processus global de réalisation du travail et un chronogramme des activités ;</li> <li>Analyser profondément l'environnement de la communication et de mobilisation sociale de l'état civil et l'identification des personnes en République de Guinée ;</li> <li>Identifier les goulots d'étranglement liés aux sous enregistrement des faits d'état civil ;</li> <li>Identifier les canaux de communication au niveau des centres d'état civil, les structures de santé et les sectoriels ;</li> <li>Développer une stratégie de communication pour promouvoir l'enregistrement des faits d'état civil et de l'identification des personnes physiques. Cette stratégie devra tenir compte des objectifs de la stratégie nationale</li> </ul>

	<p>de réforme et de la modernisation de l'état civil et du public cible ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir un plan de communication pour promouvoir l'enregistrement des faits d'état civil et de l'identification des personnes physiques. Ce plan devra détailler les objectifs, les actions de communication à exécuter ;</li> <li>Contribuer à la mise en œuvre des activités de communication telles que définies dans la stratégie nationale ;</li> <li>Elaborer le budget de la stratégie de communication et du plan de communication.</li> </ul>
Offre technique	<p>Les candidats (es) intéressés (es) soumettront une offre technique composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une Proposition Technique : (i) Note explicative sur la compréhension des TDR et les raisons de la candidature ; (ii) La note proposera les grandes lignes de la méthodologie d'organisation des différentes étapes du travail conformément aux orientations et un calendrier de mise en œuvre ; (iii) CV en y incluant l'expérience acquise dans des</li> </ul>

	<p>projets similaires et au moins trois (03) références. Les Consultants intéressés sont priés de bien vouloir prendre connaissance des dispositions du Règlement de Passation de Marchés publics en République de Guinée.</p>
Offre financière	<p>La proposition financière doit indiquer le montant total/somme forfaitaire globale.</p> <p>Afin d'aider les commanditaires dans la comparaison des offres, chaque proposition financière comprendra une ventilation détaillée du montant forfaitaire, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une Proposition Financière : Contrat et rémunération de l'expert selon son statut et son expérience ;</li> <li>Les honoraires du consultant (indemnités journalières quarante-cinq (45) jours ouvrables prévus) ;</li> <li>Les frais de déplacements internes ;</li> <li>La périodicité et les modalités de paiement souhaitées (paiements par échéances en cours de contrat, ou paiement final).</li> </ul>
Langues	Excellente maîtrise du Français

**EVALUATION**

Critères	Points
<b>Offre technique</b>	
Diplôme Supérieur : Bac + 5 en communication ou en discipline similaire	10
Un minimum de 5 ans d'expériences dans le domaine de la communication est requis	15
Avoir au moins 3 missions similaires prouvées par des références	15
Maîtrise du français parlé et écrit ; aptitude à rédiger de manière claire et concise et à communiquer oralement de manière efficace	5
Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, et autres logiciels pertinents)	5
<b>Méthodologie et planning</b>	30
<b>Offre financière :</b>	
Lettre de soumission, projet de contrat et rémunération de l'expert selon son statut et son expérience ; Tableau des frais et honoraires pour quarante-cinq (45) jours. La périodicité et les modalités de paiement souhaitées (paiements par échéances en cours de contrat, ou paiement final).	20
<b>Total</b>	100



Le Ministre

Mory CONDE

REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail - Justice - Solidarité



MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
DU TERRITOIRE ET DE LA  
DECENTRALISATION

N° 000789 /MATD/CAB/2022

Conakry, le 08 NOV. 2022

Avis de recrutement d'un consultant en communication	
Date de début	Judi, 14 Novembre 2022
Date de fin	Lundi, 30 Novembre 2022
Service	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation/Office National de l'Etat Civil et de l'identification -ONECI
Description de la mission	Consultant National en Communication pour l'élaboration de la stratégie nationale de communication et de mobilisation dans le cadre de la réforme et la modernisation de l'état civil et de l'identification des personnes physiques
Nom du projet	Stratégie Nationale de réforme et de modernisation de l'état civil
Financement	UNICEF/Code et titre du programme :703 Environnement Legal
Durée	Quarante-cinq (45) jours
Adresse	5 <sup>ème</sup> Avenue KA 005, Almamy Commune de Kaloum. B.P. : 3495 Conakry- Tél. : (00224) E-mail : reforme.etatcivil@outlook.com
Contexte et justification	<p>L'enregistrement des faits d'état civil se définit comme l'inscription continue, permanente, obligatoire et universelle de l'existence et des caractéristiques des faits d'état civil relatifs à la population, conformément aux dispositions législatives et réglementaires de chaque pays. Le principal objectif de l'enregistrement civil est donc de documenter et d'établir des enregistrements légaux de faits d'état civil et de délivrer des documents d'identification individuelle, tels que les actes de naissance, les actes de décès et les actes de mariage et de divorce, qui sont des documents légaux reconnus par la loi de chaque pays.</p> <p>De ce point de vue, l'état civil assure au moins deux fonctions essentielles :</p> <p>i) une fonction primaire car il permet d'établir les documents requis par la loi et qui aident à prouver l'identité des personnes ;</p> <p>ii) une fonction secondaire dans la mesure où l'état civil est une source des statistiques vitales pour le développement socioéconomique et aide à produire des indicateurs sociodémographiques.</p> <p>Aujourd'hui le degré de couverture et de complétude de l'enregistrement des événements d'état civil en Guinée est loin d'être satisfaisant. Les initiatives prises pour améliorer les systèmes</p>

	<p>Décentralisation comme un des objectifs prioritaires, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme et de la modernisation de l'état civil. Ainsi, le secteur de l'état civil a connu de nombreuses mutations notamment l'érection de la Direction Nationale de l'Etat Civil (DNEC) en Office National de l'Etat Civil et de l'identification des Personnes Physiques (ONECI), la mise en place d'une commission juridique pour la rédaction des avant-projets des textes législatifs et réglementaires de l'Etat Civil et de l'identification des Personnes Physiques, le Décret portant organisation et fonctionnement l'Etat Civil et de l'identification des Personnes Physiques et la création du comité de pilotage de la modernisation de l'Etat Civil et de l'identification des Personnes Physiques (COPMEC). Dans ce cadre, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a bénéficié d'un appui technique et financier de l'UNICEF pour l'élaboration d'un projet de code d'état civil de la République de Guinée.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extraire et examiner les dispositions législatives et réglementaires nationales et internationales sur les faits d'état civil et de l'identification des personnes physiques ;</li> <li>• Analyser les dispositions relatives à l'état civil et à l'identification des personnes physiques en rapport avec la commission juridique du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;</li> <li>• Elaborer un plan de rédaction de l'avant-projet du code de l'état civil et ses textes d'application ;</li> <li>• Elaborer l'avant-projet du code de l'état civil et de l'identification des personnes physiques et ses textes d'application ;</li> <li>• Partager l'avant-projet du code de l'état civil et ses textes d'application avec les acteurs concernés pour sa pré validation ;</li> <li>• Appuyer la validation du projet de Code de l'état civil et ses textes d'application.</li> </ul>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dispositions législatives et réglementaires nationales sont extraites et examinées;</li> <li>• Les dispositions législatives et réglementaires nationales sont analysées et un rapport est dressé;</li> <li>• Un plan de rédaction de l'avant-projet du code de l'état civil et de l'identification des personnes physiques et ses textes d'application est élaboré ;</li> <li>• Un avant-projet de Code de l'état civil et de l'identification des personnes physiques et ses textes d'application tenant compte de l'évolution technologique et des innovations sont élaborés;</li> <li>• Le projet de Code de l'état civil et de l'identification des personnes physiques et ses textes d'application est partagé et validé.</li> </ul>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des différentes réunions de consultations avec la commission juridique du MATD ;</li> <li>• Rapports des différentes étapes de la rédaction de l'avant-projet ;</li> <li>• Le descriptif du Code de l'état civil et de l'identification des personnes physiques ;</li> <li>• L'exposé de motif et la note technique de présentation ;</li> <li>• Le projet du code de l'état civil et ses textes d'application.</li> </ul>

	<p>Décentralisation comme un des objectifs prioritaires, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme et de la modernisation de l'état civil. Ainsi, le secteur de l'état civil a connu de nombreuses mutations notamment l'érection de la Direction Nationale de l'Etat Civil (DNEC) en Office Nationale de l'Etat Civil et de l'identification des Personnes Physiques (ONEC), la mise en place d'une commission juridique pour la rédaction des avant-projets des textes législatifs et réglementaires de l'Etat Civil et de l'identification des Personnes Physiques, le Décret portant organisation et fonctionnement l'Etat Civil et de l'identification des Personnes Physiques et la création du comité de pilotage de la modernisation de l'Etat Civil et de l'identification des Personnes Physiques (COPMEC). Dans ce cadre, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a bénéficié d'un appui technique et financier de l'UNICEF pour l'élaboration d'un projet de code d'état civil de la République de Guinée.</p>	<p>Offre technique</p>	<p>Les candidats (es) intéressés (es) soumettront une offre technique composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une Proposition Technique : (i) Note explicative sur la compréhension des TDR et les raisons de la candidature ; (ii) La note proposera les grandes lignes de la méthodologie d'organisation des différentes étapes du travail conformément aux orientations et un calendrier de mise en œuvre ; (iii) CV en y incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins trois (03) références.</li> </ul> <p>Les Consultants intéressés sont priés de bien vouloir prendre connaissance des dispositions du Règlement de Passation de Marchés publics en République de Guinée.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extraire et examiner les dispositions législatives et réglementaires nationales et internationales sur les faits d'état civil et de l'identification des personnes physiques ;</li> <li>• Analyser les dispositions relatives à l'état civil et à l'identification des personnes physiques en rapport avec la commission juridique du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;</li> <li>• Elaborer un plan de rédaction de l'avant-projet du code de l'état civil et ses textes d'application ;</li> <li>• Elaborer l'avant-projet du code de l'état civil et de l'identification des personnes physiques et ses textes d'application ;</li> <li>• Partager l'avant-projet du code de l'état civil et ses textes d'application avec les acteurs concernés pour sa pré validation ;</li> <li>• Appuyer la validation du projet de Code de l'état civil et ses textes d'application.</li> </ul>	<p>Offre financière</p>	<p>La proposition financière doit indiquer le montant total/somme forfaitaire globale.</p> <p>Afin d'aider les commanditaires dans la comparaison des offres, chaque proposition financière comprendra une ventilation détaillée du montant forfaitaire, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une Proposition Financière : Contrat et rémunération de l'expert selon son statut et son expérience ;</li> <li>• Les honoraires du consultant (indemnités journalières quarante-cinq (45) jours ouvrables prévus) ;</li> <li>• Les frais de déplacements internes ;</li> <li>• La périodicité et les modalités de paiement souhaitées (paiements par échéances en cours de contrat, ou paiement final).</li> </ul>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dispositions législatives et réglementaires nationales sont extraites et examinées;</li> <li>• Les dispositions législatives et réglementaires nationales sont analysées et un rapport est dressé;</li> <li>• Un plan de rédaction de l'avant-projet du code de l'état civil et de l'identification des personnes physiques et ses textes d'application est élaboré ;</li> <li>• Un avant-projet de Code de l'état civil et de l'identification des personnes physiques et ses textes d'application tenant compte de l'évolution technologique et des innovations sont élaborés;</li> <li>• Le projet de Code de l'état civil et de l'identification des personnes physiques et ses textes d'application est partagé et validé.</li> </ul>	<p>Langues</p>	<p>Excellente maîtrise du Français</p>
<p>Livrables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des différentes réunions de consultations avec la commission juridique du MATD ;</li> <li>• Rapports des différentes étapes de la rédaction de l'avant-projet ;</li> <li>• Le descriptif du Code de l'état civil et de l'identification des personnes physiques ;</li> <li>• L'exposé de motif et la note technique de présentation ;</li> <li>• Le projet du code de l'état civil et ses textes d'application.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>collectées ;</li> <li>• Consolider les informations recueillies et les exploiter dans un processus participatif de validation des activités prévues ;</li> <li>• Proposer les premiers résultats à la Commission juridique et inclure les observations de ladite commission ;</li> <li>• Appuyer l'organisation d'un atelier de partage et d'échanges de l'avant-projet du Code de l'état civil ;</li> <li>• Finaliser l'étude en tenant compte des observations et amendements de l'atelier de validation et des dernières recommandations des parties prenantes ;</li> <li>• Appuyer l'organisation de l'atelier de validation de l'avant-projet du Code de l'état civil.</li> </ul>		

EVALUATION

Critères	Points
<b>Offre technique</b>	
Diplôme Supérieur : BAC+5 au moins en droit. Un diplôme de Doctorat sera considéré comme un atout.	10
Avoir au moins trois (3) années d'expériences professionnelles. Une expérience dans le système des Nations-Unies serait un atout ;	5
Avoir des bonnes aptitudes à effectuer de manière indépendante des travaux d'étude et d'analyse en identifiant les problèmes, en formulant des avis et en présentant des conclusions et des recommandations	5
Avoir une bonne expérience en matière de rédaction de textes juridiques notamment en avoir effectué au moins deux (02) missions similaires	10
Avoir réalisé ou participé à l'élaboration des textes de Loi et des règlements ou une commission de rédaction de Loi	5
Maîtrise du français parlé et écrit ; aptitude à rédiger de manière claire et concise et à communiquer oralement de manière efficace	5
Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, et autres logiciels pertinents)	5
Méthodologie et planning	30
<b>Offre financière :</b>	
Lettre de soumission, projet de contrat et rémunération de l'expert selon son statut et son expérience ; Tableau des frais et honoraires pour quarante-cinq (45) jours. La périodicité et les modalités de paiement souhaitées (paiements par échéances en cours de contrat, ou paiement final).	20
Total	100



Le Ministre

*Mory CONDE*  
Mory CONDE

## COP 27 EN EGYPTE

**Pour la sauvegarde de la nature**

Le coup d'envoi des travaux de la Conférence des "Parties" sur le climat ou COP 27 a été donné dimanche dernier, à la station balnéaire de Cham-EL-Cheikh en Egypte où 40 000 participants, dont 200 chefs d'Etats et de gouvernements et des centaines de milliers d'ONG's, doivent débattre la problématique du climat. Autrement dit, le changement climatique, un phénomène mondial qui dicte aujourd'hui ses lois à la dame nature à travers la production du gaz à effets de serre. Bien, ce phénomène de réchauffement climatique, n'épargne aucun pays du monde.



Durant donc cette conférence, des politiques, des écologistes, naturalistes et représentants des ONG devraient s'appesantir sur l'adaptation et le financement des projets relatifs au climat. Une importante question qui

préoccupe le continent africain dont certains responsables, accusent le pool mondial en charge de la gestion de différentes COP organisées ici et là. Or, l'Afrique regorge d'énormes potentialités naturelles,

même si elle reste confrontée aux multiples problèmes environnementaux entre autres la sécheresse, la rareté des pluies, et des inondations.

Notre pays qui est aussi

représenté à ce rendez-vous mondial environnemental, aura son mot à dire quand bien même, le Centre de Recherche Environnemental (CERE) de l'Institut Gamal Abdel Nasser de Conakry a, à travers les

recherches, constaté des statistiques révélant une perturbation et une augmentation galopante du changement climatique en Guinée. Et par rapport à cette situation aussi inquiétante que préoccupante, le CERE a alerté les autorités du pays que la variation de la température moyenne, au niveau mondial de 1950 à 1980, est de +85 degrés Celsius et de + 0,3 degré Celsius entre 1958 et 2020. Les chercheurs ont aussi averti que le réchauffement climatique ne montre aucun signe de ralentissement. D'où, plusieurs espèces animales et végétales ont disparu et disparaîtront sous l'effet des impacts du climat.

Alors, que les dirigeants du monde, à travers cette COP 27, trouvent un consensus pour pouvoir financer, sans exception aucune, les projets relatifs au changement climatique afin de sauver dame NATURE, aujourd'hui menacée.

Dinah Salifou Soumah

## PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE 2009

**Cécé Raphael Haba parle du 3 décembre, de la mort de son père et le viol de ses soeurs**

Devant la barre depuis le lundi 7 novembre, Cécé Raphael Haba, ex-garde de corps de Toumba Diakité continue de répondre aux questions des avocats. Ce mercredi 9, il était de nouveau en face des avocats. L'accusé Cécé Haba a déclaré qu'au lendemain du 03 décembre (tentative d'assassinat de Dadis, ndlr), des militaires auraient son père, ses deux sœurs envoyées mani militari au camp et violées. Selon lui, un groupe de militaires le recherchaient pour "l'exécuter". Même un bar qui faisait face à son

domicile n'a pas échappé à la colère de ces hommes en treillis.

En répondant aux questions d'un avocat sur les événements du 03 décembre, le capitaine Cécé Raphael dira : « j'étais au camp koundara le 3 décembre 2009, mais je n'ai pas vu Commandant Toumba tenir un rassemblement ce jour. Comment puis-je dire que c'est au camp Samory pendant que nous travaillions au Camp Alpha Yaya Diallo au régiment commando. Et c'est là-bas que se trouve le bureau de

Toumba. Là, l'être humain peut se tromper. (...) Le jour de mon arrestation, c'est Pivi qui était aux 32 escaliers (célèbre prison du camp Alpha Yaya Diallo, ndlr)».

« Les gens étaient à ma recherche pour me tuer. Il y a un groupe de militaires qui est venu à mon domicile pour piller mes biens, prendre mes effets, jeter un enfant qui était au lit à terre. Prendre deux de mes sœurs, les envoyer aux 32 escaliers au camp Alpha Yaya Diallo pour les violer. Et, ils ont tiré sur mon père. Il est mort », soutient Cécé Raphaël Haba.

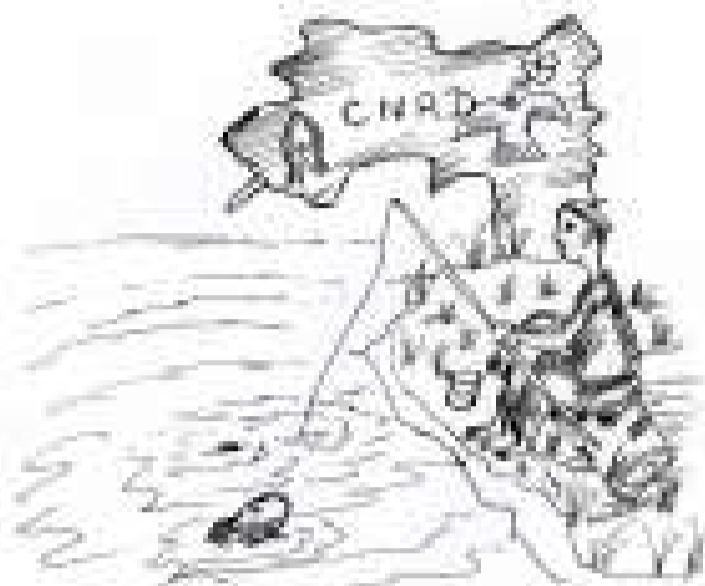
Th. Kalifatou Doumbouya



### MOTS MÊLÉS

E	P	E	I	G	R	E	R	E	T	V	O	S	E			
B	R	N	E	G	A	G	M	A	L	E	R	E	F	U	G	E
B	O	S	P	O	A	N	O	I	S	G	H	L	L	A	R	T
B	E	O	R	S	J	S	M	F	N	E	A	C	L	V	I	G
E	I	A	S	O	E	E	C	A	N	I	D	E	S	R	A	R
L	E	E	U	C	H	L	M	N	R	N	T	R	E	M	E	O
E	R	E	A	C	A	R	L	I	N	T	O	A	A	I	I	U
D	T	R	I	N	E	M	E	A	M	L	T	M	G	T	P	
I	I	N	E	B	O	R	I	M	C	H	I	O	T	S	E	
F	A	S	O	P	T	I	O	N	T	A	L	E	R	C	E	T
C	N	O	Z	T	I	P	S	N	R	E	G	R	E	B	N	E

### RIONS UN PEU...



### MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

#### HORIZONTALEMENT

- Personnes qui cherchent des aventures.
- Lieu où l'on donne à boire — Sans mélange.
- Relâche — Galère.
- Adv. de lieu — Greffe — Époques.
- Tamis — Avoir en main.
- Écrivain italien — Atome portant une charge électrique.
- Souci — Partisane de l'arianisme.
- Obligéai un test — Allures du cheval.
- Indium — Groupe de trois personnes.
- Retranchera — Résultat d'une soustraction.
- Relative à la naissance — Unité monétaire de la Norvège.
- Dans la rose des vents — Arracher et brûler les broussailles.

#### VERTICALEMENT

- Témoignages.
- Ville de Bulgarie — Servis une rente.
- Mère de Caïn — Capucins — Saison.
- Amas de neige — Manquera.
- Trois fois dix — Bière.
- Le premier nombre — Suçait le lait à la mamelle — En les.
- Garder dans la mémoire — Route rurale.
- Fera subir une initiation.
- Observer secrètement — Dieu de l'Amour.
- Jeter en l'air avec force les pieds de derrière, en parlant du cheval — Fille de Cadmos — De bonne heure.
- Se tromperont — Époque.
- Évêché normand — Lac d'Écosse — In-finitif.

### JEU DES 7 ERREURS

*En reproduisant son dessin, caricaturiste a volontairement commis 7 erreurs. Retrouvez-les*





# Joyeuse fête

*au peuple  
de Guinée*

**64  
ans**



**HOROYA**  
Quotidien national

Contactez la Direction Générale  
Tél : 624 944 599 / 623 490 130  
[horoya1958@gmail.com](mailto:horoya1958@gmail.com)